

## J'ai reconu la fille de mon ex compagne

## Par lamaud, le 21/11/2009 à 12:45

## Bonjour,

Mon compagnon a reconu la fille de son ex compagne quand elle avait 2ans et demi aujourd'hui elle va avoir 6 ans et il ne sont plus ensemblent depuis 1 ans puisqu'il vit avec moi et mes enfants.

Sont avocate lui a dit qu'il n'avait aucun droit sur la petitr ? alors qu'elle figure sur sont livret de famille et qu'il y est mentioné : reconu par sont pere. aujourd'hui la petite ne veux venir qu'un week end par mois chez nous et la caf reclame a mon compagnon qu'il verse une pension alimentaire du fait qu'il a reconnu cet enfant.

Qui a raison? l'avocate l'a t-elle trompé en lui disant qu'il n'avait aucun droit sur cette petite fille et qu'il ne devrai jamais payer de pension alimentaire pour elle ni en demander la garde. Ou la caf a t-elle raison et du faite qu'il l'ai reconnu et qu'elle porte sont nom elle a les meme droit que sont fils de 2 ans qu'il on eu ensemble. Merci de m'eclairer car nous sommes un peu perdu.